Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 83 (1956)

Heft: 1

Artikel: Un "concours d'abonnés" au "Conteur"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229863

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un « concours d'abonnés » au « Conteur »

Avec l'aimable accord et l'actif appui du « Conseil des patoisants romands », la Direction du Conteur a décidé d'ouvrir, dans ses colonnes, un « Concours d'abonnés » doté de prix alléchants.

La seule revue folklorique, née sur sol romand, dès 1862, se doit d'être soutenue par tous ceux — la majorité — qui ont à cœur de sauvegarder nos particularismes régionaux. Le Conteur, qui reparaît depuis neuf ans et a collaboré, dès les premiers jours, au « Réveil » patoisant vaudois et qui est devenu un organe officiel, ne saurait se développer et suffire à sa tâche que si tous ses nombreux amis font un effort efficace pour augmenter encore ses abonnés et lui permettre, par là même, de porter a 32 pages ses numéros paraissant aujourd'hui sous quatre couvertures différentes : vaudoise, valaisanne, fribourgeoise et jurassienne.

Donc, tous à l'œuvre!

Le présent « concours » vous donne, en effet, l'occasion de vous mesurer dans une joute de saine émulation pour une bonne cause. Plus le Conteur se développera, plus la part de chacun sera grande.

Règlement

- 1. Le « Concours d'abonnés » du Conteur est ouvert à tous : abonnés et lecteurs.
- 2. Chaque concurrent devra nous faire tenir, sur simple carte postale, adressée avec la mention: « Concours d'abonnés » à l'Administration du Conteur: Imprimerie J. Bron, Prédu-Marché 11, Lausanne, le nombre d'abonnés recrutés avec leurs noms, prénoms et adresses exacts, ainsi que son nom, à partir de ce numéro du 15 décembre 1955.
- 3. A partir du 15 janvier 1956, le Conteur publiera, chaque mois, un « tableau d'honneur » des concurrents, tableau portant mention du nombre d'abonnés faits par chacun d'eux (ne comptant comme abonné, bien entendu, que ceux qui auront effectué leur versement par mandat postal, soit Fr. 6.50 pour 12 numéros, au compte de chèque postal II. 131 39, Lausanne).
- 4. Le « Concours d'abonnés » du Conteur durera jusqu'au 30 juin 1956 inclus. En juillet, le 15, aura lieu la

publication des noms et des lauréats et leur rang.

Les prix

Six prix principaux sont prévus, offerts par le « Conseil des patoisants romands » :

1er prix: Fr. 50.— en espèces.

2º prix: Fr. 25.— en espèces.

3°, 4°, 5° et 6° prix : Fr. 10.— sous forme de billets de la Loterie romande.

D'autres prix seront décernés sous forme d'abonnements transmissibles au Conteur ou de livres.

Tous les abonnements nouveaux partiront du 15 janvier 1956 au 15 décembre 1956.

L'Administration.



Maison vaudoise et de confiance